Image not found or type unknown

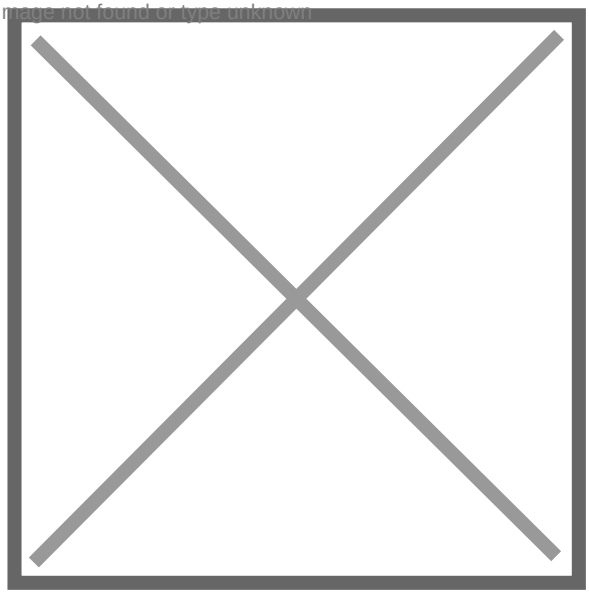

Injonction de payer et dossier de surrendettement

Par **ghislainef**, le **28/04/2011** à **10:00**

Bonjour,
J'ai déposer un dossier de surrendettement en décembre 2010. J'ai recu la reponse de sa recevabilité le 14 janvier 2011. Puis un créancier a poser un recours sur la recevabilité de mon dossier. Je passe devant le juge le 9 juin 2011. La semaine derniere j'ai recu une injonction de payer de ce meme créancier. Je dois faire opposition ? (mais je ne renies pas la dette) - Je pensais que le fait de déposer un dossier de surrendettement permettait d'arrêter toutes les procedure. Merci de m'aider et de me dire les démarches à effectuer

Par **Solaris**, le **03/05/2011** à **20:55**

Bonjour,

La recevabilité du dossier de surendettement arrête les procédures d'exécution mais votre créancier a le droit d'obtenir un titre exécutoire à votre encontre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés